



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## calcul des pensions

Question écrite n° 25791

### Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les modes de calculs des retraites du régime général. Pour calculer la durée de cotisation, la loi impose d'additionner le nombre de trimestres travailler et de le diviser par le nombre d'année travaillées. Cette méthode pénalise fortement les pensionnés qui ont connu des discontinuités dans leur carrière et génère des diminutions du montant des pensions. Elle lui demande de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement entend modifier les règles de calculs pour les pensionnés ayant des trimestres travaillés non contiguës.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Line Reynaud](#)

**Circonscription :** Charente (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25791

**Rubrique :** Retraites : régime général

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 avril 2013](#), page 4617

**Question retirée le :** 5 novembre 2013 (Retrait à l'initiative de l'auteur)